

Commune de LAY SAINT CHRISTOPHE  
ARRONDISSEMENT DE NANCY

**ARRETE TEMPORAIRE FERMANT  
LES AIRES DE JEUX**

Le Maire de Lay Saint Christophe,

Vu l'article L2212-1 à L2213-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, conférant au Maire ses pouvoirs de police,

Vu le décret n°2020-260 du 16 mars 2020, limitant les déplacements dans la lutte contre la propagation du virus COVID-19.

Considérant la nécessité d'interdire l'accès aux aires de jeux afin de limiter les rassemblements et les déplacements,

**ARRETE :**

Article 1 : L'aire de jeux située chemin du Chavenois et le terrain city stade situé chemin de la jeune rose sont fermés, leur accès est interdit au public, à compter de ce jour

Article 2 : Une signalétique sera mise en place par les services techniques de la commune.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4 : Monsieur le Maire, Madame la Directrice Générale des Services sont chargés en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à la Gendarmerie de Frouard, la Police Intercommunale de Pompey.

Fait à LAY SAINT CHRISTOPHE, le 18/03/2020

Le Maire  
Patrick MEDART

